



Désaccord sur cotisation mutuelle

Par **doudoune22**, le **08/05/2015** à **14:56**

Madame, Monsieur,

lors d'un changement de poste en 2008, mon employeur a décidé de m'offrir la mutuelle.

donc il m'a affilié à la mutuelle payée intégralement par ses soins

mon employeur a vendu la société en 2012 et le nouveau patron m'a retiré SANS me prévenir 50% (cotisation mutuelle) sur mon salaire en me précisant qu'il y avait une discrimination avec les autres salariés !!! et que cette cotisation mutuelle devait apparaître dans les retenues salariales

j'ai contesté en précisant que c'était un avantage accordé par mon premier patron et qu'il n'avait pas le droit de me retirer un avantage, devant ma détermination il a reculé et retiré les 50% de la cotisation mutuelle en faisant un jeu d'écriture sur ma paie afin que mon salaire net soit rétabli.

or les cotisations (charges salariales) ont augmenté et de ce fait, je perd de nouveau environ 8€ sur mon salaire net

est ce que je peux lui demander de m'augmenter mon salaire brut afin que mon salaire net ne bouge pas

vous remerciant de votre aide
cordialement
Nadège

Par **P.M.**, le **08/05/2015** à **17:35**

Bonjour,

Ce que vous avez obtenu pour la compensation de cotisation à la prévoyance d'entreprise ne semble pas s'appliquer à toute augmentation de cotisation mais vous pouvez toujours essayer de le demander...